

CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 23 MARS 2023SUBVENTION AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
2023

1 DELIBERATION

Commune
des Monts d'Or
Métropole de LyonEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 MARS 2023**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 27
- présents : 22
- procurations : 4
- absents : 1
- ayant pris part au vote : 26

Date de la convocation : 16/02/2023**Certifiée exécutoire par,**

Transmission en préfecture le : 27/03/2023

Affichage municipal le : 30/03/2023

Étaient présents : VINCENT Max, REBOTIER Béatrice, PELLA Dominique, BERNARD Arlette, GAY François, DONABEDIAN Grégory, GUENEAU Fabienne, MATHIEU Régis, GODARD Christine, MARQUES Antonio, CAYROL Brigitte, NIGHOGHOSSIAN Arthur, SALIPUR Olivera, WATRELOT Françoise, CORRON Antoine, CAZIN-DESPRAS Cécile, GUYONNET Raphaël, MAZOYER Eric, DREVON Nathalie NEYRAND Augustin, PREVE Corinne, BEAU Marc-Stéphane,

| Absents : | représenté(s) par : |
|-------------------|----------------------------|
| GERVAIS Pierre | |
| DURANTET Florence | VINCENT Max |
| FREYDIER Pascal | PELLA Dominique |
| FRANC Marvin | CORRON Antoine |
| HANGARD Aurélie | GODARD Christine |

Remarques :**Secrétaire de Séance élu :** NIGHOGHOSSIAN Arthur**Séance sous la présidence de :** VINCENT Max, Maire**EXPOSE DES MOTIFS**

Le CCAS est un établissement public administratif géré par un conseil d'administration (CA) qui doit déterminer ses propres modalités d'intervention afin de développer les missions qui lui sont confiées par la loi. Il est obligatoire dans toutes les communes de plus de 1 500 habitants.

Aux termes de l'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles (CASF), chaque CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Le CCAS tire ses principales ressources des fonds attribués par la commune au profit des bénéficiaires limonois et des associations à caractère social dont les projets sont cohérents.

Tous les Limonais peuvent faire appel au CCAS. Ses modes d'intervention sont donc très variés : de la simple information à l'accompagnement personnalisé en passant par une aide financière.

Il assure :

- des missions obligatoires (pré-instruction des demandes d'aide sociales, hébergement personnes âgées- handicapées, allocation solidarité aux personnes âgées, obligations alimentaires et transmission pour décision aux autorités compétentes (Métropole), domiciliation des personnes sans résidence stable, gestion du registre des personnes vulnérables dans le cadre des plans de sauvegarde (Plan canicule, plan froid), réalisation d'une analyse des besoins sociaux définies par la loi et des missions facultatives définies par son conseil d'administration).
- Des missions facultatives spécifiques à chaque CCAS : aides financières, secours d'urgence, bons alimentaires, orientation sur les associations caritatives (épicerie sociale, restaurant du cœur...), aide à la mobilité, navette séniors, partenariats (EHPAD, épicerie sociale). Il développe par ailleurs des missions en matière de développement social local à travers l'animation et la déclinaison du Plan séniors et projette de développer un ensemble d'interventions en faveur de la jeunesse.

Les objectifs portés par le CCAS :

| Axe Seniors | Axe Enfance et Jeunesse | Axe Emploi / Insertion | Axe Logement | Axe Solidarité |
|---|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> •RFVAA (uniquement le pilotage) •Semaine bleue •Repas des aînés •Colis de Noël •Subvention EHPAD Vigie des Monts d'Or •Navette •Relation avec Pause Café •Interface et promotion : Maison Blandine et Note Bleue | <ul style="list-style-type: none"> •Nouveau dispositif jeunes (à préciser sur l'engagement et le volontariat, le BAFA...) •Pass' sport et culture | <ul style="list-style-type: none"> •Subvention mission locale •Conseiller numérique (aide à la recherche emploi + CV) •Accompagnement à l'emploi: MMIE (membre du CA + convention) et Clauses insertion jeunes MDEF | <ul style="list-style-type: none"> •Logement social (gestion et enregistrement des demandes) •Suivi des objectifs SRU •Travail avec les bailleurs sur la GIUP | <ul style="list-style-type: none"> •Personnes vulnérables (plans de sauvegarde) •Aides facultatives (secours d'urgence, aides sur factures, énergie) •Subventions à l'épicerie sociale, resto du cœur, arbre de la solidarité, Foyer Notre Dame des Sans Abris) •Réfugiés (aide à Lim + accompagnement social CCAS) •Mutuelle des Monts d'Or •Conseiller juridique (AMELY + VIFFIL) •Conciliateur de justice •Conseiller numérique (accès aux services publics et consommation) |

DELIBERE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant la politique communale en faveur de la solidarité portée par le Centre communal d'action sociale
 Considérant que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale,
 Considérant les orientations et projets portés par le CCAS,*

A l'unanimité des membres du conseil municipal présents et représentés, il est décidé de :

- ATTRIBUER une subvention d'un montant de 65 000 € au Centre communal d'action sociale de la commune de Limonest
- DIRE que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023 du budget principal communal
- AUTORISER monsieur le maire à signer tout document permettant la mise en application de cette délibération.

Accusé de réception en préfecture
 069-216901165-20230323-Del_20230306-DE
 Date de réception préfecture : 27/03/2023

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent au registre les signatures des membres présents.

Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 23/03/2023

 

Max VINCENT
Maire de Limonest

Accusé de réception en préfecture
069-216901165-20230323-Del_20230306-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2023